

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00316

Numéro SIREN : 381 711 944

Nom ou dénomination : AP INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2024 sous le numéro de dépôt 1376

AP INGENIERIE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000.000 €

Zone Artisanale de Fareins

Lieudit La Gravière

FAREINS (Ain)

381 711 944 RCS BOURG EN BRESSE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 11 JANVIER 2024

La soussignée :

- La société par actions simplifiée **CRERALP10**, au capital de 300 000 €, ayant son siège social à FAREINS (Ain) Zone Artisanale de Fareins – Lieudit La Gravière, immatriculée sous le numéro 910 890 821 RCS BOURG EN BRESSE,

Associée unique de la société par actions simplifiée AP INGENIERIE, au capital de 1.000.000 €, ayant son siège social à FAREINS (Ain) Zone Artisanale de Fareins – Lieudit La Gravière, immatriculée sous le numéro 381 711 944 RCS BOURG EN BRESSE, ci-après désignée « la Société »,

Après avoir rappelé l'ordre du jour :

- Démission du Président et nomination en remplacement,
- Démission du Directeur Général,

- -----
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Et déposé sur le bureau :

- Le texte des décisions proposées,
- La lettre de démission du Président,
- La lettre de démission du Directeur Général,
- Le projet de déclaration de gage de valeurs mobilières,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Philippe AMBOISE de ses fonctions de Président à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement, sans limitation de durée :



- La société par actions simplifiée **CRERALP10**, au capital de 300 000 €, ayant son siège social à FAREINS (Ain) Zone Artisanale de Fareins – Lieudit La Gravière, immatriculée sous le numéro 910 890 821 RCS BOURG EN BRESSE,

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

L'associée unique dispense expressément Monsieur Philippe AMBOISE du respect du délai de préavis prévu par les dispositions statutaires.

La société CRERALP10 a d'ores et déjà accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Christine EYSSERIC de son mandat de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et décide qu'il ne sera pas pourvu à son remplacement.

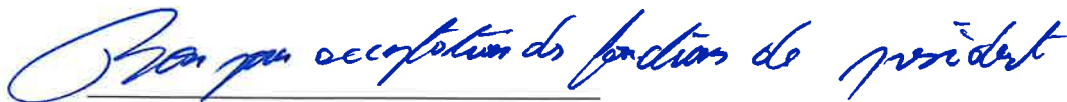
CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

SIXIEME DECISION

L'associée unique décide que la présente décision sera mentionnée, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet et ses signataires. L'acte lui-même étant conservé par la société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

A cette fin, un original du présent acte est remis à la Présidence, qui le reconnaît.



Pour la société CRERALP10
Monsieur Pierre BERCHE

